

DATES A RETENIR DÈS MAINTENANT :

16/01/2019 : Vœux du SDEY à 18h00 - Espace culturel à Appoigny

16/05/2019 : Salon de l'éclairage public – Espace animation des Joinchères à Venoy.

L'an deux mil dix-huit, le 14 novembre , la commission locale d'énergie du Gâtinais du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à VILLENEUVE-LA-DONDAGRE (89150), dans les locaux de la mairie, 6 rue des vignes, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY et de Monsieur Claude MAULOISE, vice-président en charge de la C.L.E.

Convocation du 30.10.2018

Présents : David LEROY, Michel GUILLON-COTTARD, Bernard DESRUMEAUX, Jean-Claude SCHREINER, Bernard CRETENET, Damien DELAHOUSSE, Christine AITA, Jean-Jacques NOËL, Jean-Pierre MOLLET, René GUERIN, Jacky DORANGE, Emmanuel ECKERT, Bruno NICOLAS, Bernard RAYNAUD, Jacques TAMBURINI, Guy DUFRESNE, Marie-France CANDORET, Renaud POULAIN et Jean-François ALLIOT.

Absents excusés : Patrice FORNARA, Florence BARDOT, Jérôme CORDIER, Pierre ALLEMAND, Marcel MILACHON.

17 communes sur 25 sont représentées.

Monsieur MAULOISE, vice-président du S.D.E.Y. en charge de la CLE du Gâtinais, remercie tous les élus de leur présence ainsi que Monsieur Jean-François ALLIOT, Maire de Villeneuve-la-Dondagre, qui met gracieusement, à disposition du SDEY, une salle de la mairie.

Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués : Edouard BURRIÈR (Responsable des services techniques), Émeline RIMBAULT (Directrice des CLE), Dominique MICHEL (chargé d'affaires), Sandrine DELAGE (Responsable du service Éclairage public), Yannick DAUBIÉ (technicien EP), Messieurs LECOMTE (EIFFAGE), BALLET, PLACE et CHAUDUN (INEO).



ORDRE DU JOUR

1. Actualités du SDEY
2. Points sur les travaux
3. Programmation des travaux 2019.
4. Questions diverses.

1. ACTUALITÉS DU SDEY

✓ **Bornes de charge :**

Monsieur LOURY précise que le SDEY conserve son cœur de métier mais développe également de nouveaux services, comme par exemple les bornes de recharge.

Il annonce que 100 bornes normales et 16 bornes rapides ont été installées dans l'Yonne. Cela a engendré 1.7 millions de travaux

L'Yonne compte à ce jour 237 abonnés au réseau du SDEY. A l'échelle du département, 1300 charges ont été comptabilisées pour le mois d'octobre 2018, représentant l'équivalent de 2688kg de CO2 non rejetés.

✓ **Éclairage public :**

312 communes ont transféré leur compétence éclairage public et pour 175 d'entre elles la maintenance. 5 millions ont été investis en 2018 pour l'éclairage public.

Le SDEY a choisi d'encourager l'installation de luminaires Led intelligents, subventionnée à 60%HT. Cela permet de faire des économies d'énergie, de programmer son éclairage à distance et enfin de réduire les coûts de maintenance.

Le SDEY s'est également positionné auprès du Préfet de l'Yonne pour le programme PCRS (Plan Corps de Rues Simplifié) qui viendra compléter l'offre service « système d'Information Géographique » (SIG) actuel.

✓ **Résorption des zones blanches :**

Monsieur LOURY précise que le SDEY avait été fléché par le Préfet de l'Yonne pour l'installation des pylônes de téléphonie mobile (couverture de 31 zones blanches). Chaque pylône a, par ailleurs, été surélevé de 5 mètres afin d'accueillir de nouvelles technologies dans l'avenir.

Monsieur LOURY présente Monsieur FRANÇOIS, conducteur de travaux au SDEY. Il est en charge des ouvertures et des suivis de chantier, des réceptions provisoires et peut, à tout



moment, faire des visites, sur site, à l'improviste. Il précise que les communes ne doivent pas hésiter à l'appeler si nécessaire.

Monsieur LOURY laisse la parole à Monsieur BURRIER pour une présentation de l'utilisation des bornes de charge.

a) L'utilisation des bornes de charge

Monsieur BURRIER présente le mode d'emploi d'accès aux bornes de charge.

Deux possibilités :

- on crée son compte utilisateur sur www.sdey.fr, on reçoit un badge d'accès ou bien on flashe le QR code d'une borne avec son smartphone
- pour les non abonnés, on peut accéder au service de recharge avec son smartphone : <http://www.orios-idcharge.com>

Dans le document ci-joint, vous trouverez tout le processus imagé pour l'utilisation d'une borne normale et d'une borne rapide.

Monsieur DUFRESNE, délégué de la commune de Nailly, rapporte que sa commune a dû attendre 2 mois avant que le raccordement soit fait par Enedis. Monsieur LOURY confirme que le SDEY rencontre des problèmes avec ENEDIS. Il note ce point qu'il fera remonter au directeur régional.

Monsieur LOURY annonce qu'il a proposé que le fonctionnement de la borne soit pris en charge par le SDEY. Le sujet sera abordé lors du prochain comité syndical.

En cas de vandalisme sur les bornes, il faut prévenir le SDEY, envoyer des photos et le SDEY se chargera de faire la déclaration à l'assurance.

Concernant le tarif du service de recharge, l'abonnement annuel (à date anniversaire) s'élève à 20€ et les consommations seront gratuites jusqu'à la fin de l'année 2018. A partir de 2019, deux tarifs seront appliqués : un pour les abonnés et un pour les non-abonnés. Le SDEY étudie l'option à retenir pour la facturation : soit au temps de chargement soit à la puissance de charge.

Monsieur LEROY, délégué de la commune de Brannay, demande s'il est possible qu'une carte unique existe afin qu'elle puisse être utilisée sur plusieurs réseaux différents. Monsieur LOURY lui répond que le SDEY est membre du réseau Hubject qui assure l'interopérabilité à l'échelle européenne. Avec le badge du SDEY, il est par exemple possible d'accéder aux bornes de la région Bourgogne, de la région Rhône-Alpes, du Morbihan etc.



Suite à la demande de Monsieur ALLIOT, Monsieur BURRIER fait savoir que la durée de vie d'une borne est d'environ 10 ans. Des remises à jour sont faites pendant l'exploitation du marché. Si une borne devient obsolète, le SDEY se charge de la faire retirer.

En cas de panne ou de difficultés d'accès : il faut contacter le service d'astreinte du prestataire SPIE, joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, au **0 970 830 213** ou par mail à info-usager.silene@spie.com

b) L'autopartage

Une vidéo d'explication sur le fonctionnement de l'autopartage mis en place à Perrigny-sur-Armançon est diffusée.

Monsieur BURRIER explique que la commune choisit les horaires et les jours de mise à disposition de ce véhicule. Le SDEY met à disposition la plateforme de réservation et fera l'adaptation du véhicule (accès sans clé, outil de diagnostic véhicule). Le SDEY se charge de fournir le boîtier pour le service d'autopartage. Ce service est nécessairement associé à une borne de recharge. La réservation peut se faire sur la plateforme internet, sur application mobile ou en mairie.

La commune est totalement libre de fixer ses tarifs de mise à disposition ainsi que du libre choix des usagers (habitants de la commune, de la communauté de communes...).

La plateforme d'autopartage est prise en charge à 100% par le SDEY, l'infrastructure de charge et de réservation (boîtier) est prise en charge à 80% par le SDEY et 20% par la commune, l'abonnement mensuel est pris en charge à 100% par la commune.

Un état des lieux doit être fait au moment de la récupération de la voiture. En cas de souci, comme par exemple une rayure, cela doit être signalé sur la plateforme de réservation.

Monsieur LOURY précise que ce service est une réelle aide apportée à la ruralité.

c) Maintenance de l'éclairage public

Madame DELAGE rappelle qu'en cas de sinistre, de vandalisme ou de vol, que vous ayez ou non transféré la maintenance, les démarches à suivre sont les suivantes :

- **Les jours ouvrés**, les communes doivent contacter le SDEY au **03.86.80.49.82 / 07.72.55.65.03** ou par mail s.delage@sdey.fr (coordonnées de Madame DELAGE).
- **Les week-end, nuits et jours fériés**, les communes doivent appeler le numéro d'astreinte **06.82.89.66.23**



Ensuite, il faut impérativement transmettre au SDEY les éléments suivants :

- Date , horaires et lieu du sinistre
- Cause du sinistre
- Nécessité de mise en sécurité ou non
- Coordonnées du tiers (si identifié) et de son assurance
- PV de gendarmerie (si tiers non identifié)

A réception de toutes ces informations, le SDEY se chargera de la gestion du dossier :

- Acceptation du devis de l'entreprise
- Gestion des assurances
- Suivi des travaux (réparation à l'identique)

d) Travaux d'éclairage public

Madame RIMBAULT rappelle aux communes que leurs commandes de travaux d'éclairage public peuvent être bloquées par leur trésorerie pour cause de documents manquants. Les communes devront s'assurer de bien avoir renvoyé l'état de leur actif (à valider avec sa trésorerie), leur procès-verbal de mise à disposition de l'éclairage public ainsi que le certificat administratif pré-rempli que leur a fait parvenir Madame HERRMANN.

Madame RIMBAULT précise qu'elle se tient à la disposition des communes à la fin de la réunion afin de vérifier si tous les documents ont bien été transmis. Les communes pour lesquelles il manque des documents seront relancées.

Monsieur SCHREINER, délégué de la commune de Chéroy, constate que les délais administratifs sont un peu longs. Il souhaiterait que les plans soient mis à jour avec la mention de l'ancienneté des luminaires. Monsieur LOURY précise que ce sera le cas avec le SIG.

Monsieur RAYNAUD, délégué de la commune de Lixy, atteste aussi que les délais sont toujours longs. Monsieur LOURY lui rappelle la procédure d'évolution d'un dossier : demande de la commune, déplacement d'un technicien, avant-projet, convention financière puis demande d'un acompte de 50%, passage de la commande avec un délai incompressible de 21 jours correspondant au délai de recours des tiers. Madame RIMBAULT rappelle que suite à des précédentes demandes, le SDEY a mis en place le principe de délibération générale qui permet à un maire de signer une convention financière, jusqu'à un certain montant, sans être obligé d'avoir un conseil municipal. Monsieur LOURY signale aussi que les communes peuvent nous envoyer la copie de leur bordereau de paiement, ce qui permettra au SDEY de passer les commandes plus rapidement.



Monsieur SCHREINER demande à ce qu'un planning des travaux soit communiqué aux communes pour plus de lisibilité.

Monsieur DUFRESNE, délégué de la commune de Nailly, rapporte que sur la première tranche de travaux d'éclairage public, 3 lampadaires sont tombés en panne. En juin 2018, ils ont été démontés et, à ce jour, ils ne sont toujours pas remplacés. L'entreprise Inéo les a renvoyés chez le fournisseur qui n'a pas donné de délai de retour. Monsieur DAUBIÉ, technicien EP, propose la mise en place de luminaires provisoires.

e) La compétence gaz

Monsieur LOURY annonce que 126 communes ont transféré leur compétence gaz au SDEY. Il explique que cela leur permet de répondre à l'obligation de contrôle de la concession gaz avec GRDF et de bénéficier de 30% de subvention sur les travaux d'extension du réseau de gaz.

Pour l'instant, seules les communes qui ont du gaz de ville sont concernées.

Monsieur LOURY suggère ce transfert de compétence afin de favoriser le passage du gaz dans les communes qui ne l'ont pas encore.

f) Le groupement d'achat

Madame RIMBAULT rappelle les conditions d'adhésion : pour l'électricité, seuls sont concernés les contrats de plus de 36kVA (tarif jaune) et pour le gaz, il n'y a pas de seuil de consommation.

Pour adhérer, la commune doit retourner au SDEY une délibération du conseil municipal, signer l'acte constitutif, le mandat et compléter le fichier de collecte.

Tous ces documents doivent impérativement être renvoyés avant le 30/11/2018 pour un début de fourniture au 01/01/2020.

Madame RIMBAULT invite les communes à venir, à la fin de la réunion, afin de savoir où elles en sont dans leur renouvellement.



2. POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Monsieur LOURY précise qu'au 01/01/2019, le marché travaux change. Sur le secteur de la CLE du Gâtinais, les entreprises Eiffage et Inéo ont été retenues.

Monsieur MAULOISE annonce qu'à la fin octobre 2018, 12.1 millions d'euros TTC de travaux ont été commandés à l'échelle du département dont 1 584 745.57€ TTC pour la CLE du Gâtinais.

Monsieur MAULOISE demande aux communes si elles ont des remarques à faire sur les tableaux distribués, recensant tous les travaux en cours ainsi que les demandes formulées pour 2019.

Monsieur RAYNAUD, délégué de la commune de Lixy, s'interroge sur les délais de réalisation des travaux demandés pour 2019. Monsieur DAUBIÉ lui répond que le chiffrage sera fait pour le vote du budget 2019.

3. PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2019

Monsieur MAULOISE fait savoir que 228 demandes (70% de réponses) ont été adressées au SDEY dont 21 pour la CLE du Gâtinais.

Les demandes de dissimulation ont été classées selon 5 critères de notation :

- Travaux en coordination si réalisés en N+1 : 5 points
- Terminer une tranche déjà commencée : 4 points
- Périmètre historique ou sauvegardé : 3 points
- Travaux dans le centre bourg : 2 points
- Ancienneté de la demande : 1 point

En fonction des montants de subvention alloués par Enedis et le FACÉ, les affaires seront retenues et financées dans l'ordre ci-dessous :

1. SAINT AGNAN : rue Ernest Beauvais, rue Raymond Noël, chemin du carrefour
2. SAVIGNY-SUR-CLAIRIS : RD103 - tranche 2
3. JOUY : Chemin de César
4. FOUCHÈRES : rue de la cave aux cerisiers



Il est rappelé que **toutes les conventions financières envoyées en 2018 et non retournées avant le 31/12/2018 seront caduques** et devront être rechiffrées avec les nouveaux marchés.

4. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Monsieur DESRUMAUX, délégué titulaire de la commune de Chéroy, demande des informations sur les énergies renouvelables. Monsieur LOURY lui répond que des précisions seront envoyées avec les pourcentages d'aide du SDEY, de l'ADEME, après le vote du budget en décembre 2018.
- ✓ Monsieur SCHREINER demande les statistiques d'utilisation de la borne de charge. Monsieur DUFRESNE suggère que tous les trimestres les consommations soient envoyées aux communes. Monsieur GENTIS prend note et acte la requête.
- ✓ Face aux demandes des communes, Monsieur LOURY rappelle que le SDEY a fait le choix de la norme ISO 9001 qui correspond à une volonté de répondre aux exigences des communes.
- ✓ Monsieur GUILLON-COTTARD, maire de Champigny-sur-Yonne, s'intéresse au sujet du photovoltaïque. Monsieur LOURY lui répond qu'il va demander à Madame EULRIET-BROCARDI, directrice de la SEM, de le contacter à ce sujet.
- ✓ Monsieur RAYNAUD précise que la commune de Lixy a rencontré Madame ROSSIGNOL, chargée de mission énergies, en février 2018, en juillet 2018, un pré-diagnostic a été posé, en octobre 2018, l'étude est encore en cours. Il trouve que les délais sont trop longs. Monsieur LOURY lui promet une réponse rapide.

Monsieur LOURY remercie l'assemblée pour sa présence à la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, les communes n'ayant plus de questions, M. MAULOISE lève la séance et invite les délégués à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le responsable de la CLE du Gâtinais
Vice-président du SDEY
Claude MAULOISE